



Responsabilité bancaire litige sur l'immatriculation

Par **alfis**, le **12/12/2008** à **09:28**

Les faits :

Une banque autorise le fonctionnement d' un compte commercial d'une entreprise non immatriculée depuis 1an, le banquier brutalement annule le decouvert autorisé, bloque les chèques pour l'absence de k bis.

Je pense que le banquier n'avait pas le droit d'ouvrir un compte commercial en l'absence du k bis. Je ne trouve pas de texte ni de jurisprudence. Je voudrais engager la responsabilité du banquier qui, par son comportement, place l'entreprise dans une situation catastrophique pour son avenir. Cette société emploie 10 personnes.

Merci de me conseiller pour ce problème urgent.

CORDIALEMENT ALAIN FISSON

Par **Tisuisse**, le **12/12/2008** à **12:11**

Peut-être serait-il bon, dans un premier temps, d'interroger la Chambre des métiers ou la Chambre de commerce et d'industrie du secteur ? non ?

Il ne me paraît pas illogique d'ouvrir un compte avant même l'obtention du KBis, compte tenu des délais, et c'est ce qu'a accepté le banquier, mais ce KBis n'arrivant toujours pas, il était

logique que cela entraîne la fermeture du compte par ce même banquier.